



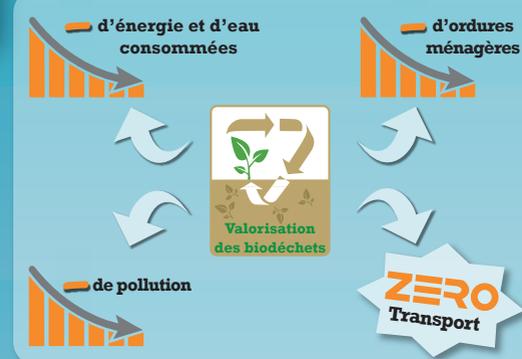
Selon l'article L541-21-1 du code de l'environnement, tous les ménages devront disposer d'une solution leur permettant de trier leurs déchets biodégradables à partir du 1^{er} janvier 2024.

www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15940

Valoriser les biodéchets

Le compost, de l'or pour votre jardin !

Le compost, comparable à du terreau fin, est un mélange de déchets organiques d'origine végétale qui se décompose sous l'action de micro-organismes appelés décomposeurs présents dans la nature.



Le compostage

Le compostage permet de réduire le poids des ordures ménagères d'environ **30%** et de valoriser **100%** des biodéchets.

Les biodéchets sont les déchets organiques issus des ressources naturelles végétales ou animales. Ils sont constitués principalement des déchets issus de la cuisine et des déchets verts du jardin. Ils ont la capacité d'être biodégradables ou de fermenter c'est pourquoi on les appelle également fermentescibles.

Le compostage peut se pratiquer de manière individuelle (chez soi) ou partagée (dans l'espace vert d'un lieu public, d'une copropriété ou d'une entreprise).



Comment faire ?

- 1 Déposer les biodéchets dans le composteur.
- 2 Incorporer à parts égales les déchets humides et les déchets secs.
- 3 Pour éviter le pourrissement, aérer régulièrement en détassant à l'aide d'un outil comme une fourche par exemple.
- 4 8 à 12 mois plus tard, le compost est formé. Il ressemble à du terreau brun foncé, dégage une odeur de terre de forêt et sa structure est grumeleuse. Il peut alors être utilisé dans les plantations ou laissé dans le composteur.



Comment utiliser votre compost ?

À partir du 8^{ème} mois, le compost peut être déposé au pied des plantations. Il est conseillé de griffer la terre pour faciliter la pénétration des nutriments dans le sol. Lors du rempotage des plantes, il doit être mélangé à raison de 1/3 de compost et 2/3 de terre.

En cas de besoin d'espace dans le composteur, il est possible d'étaler le compost en cours de formation en paillage aux pieds des plantes (couche de 2 à 3 cm) dès le 6^{ème} mois.

Lors de la récupération ne pas oublier de tamiser le compost et de remettre dans le composteur les larves et les déchets non dégradés.

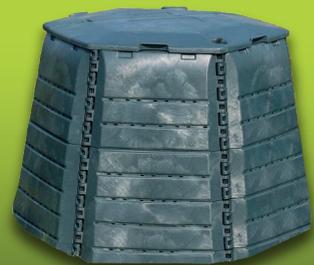
Quelques astuces pour le bon usage du composteur

- ✿ Réduis, coupés, déchirés, morcelés, les déchets incorporés seront plus facilement dégradables.
- ✿ Pour éviter le pourrissement, les déchets de jardin très humides, comme la tonte de pelouse fraîche, devront être préalablement séchés.
- ✿ Pour éviter les odeurs, aérer et ajouter des déchets secs.
- ✿ Trop sec ? Pas de décomposition ? Arroser et ajouter des déchets humides.

Le SMIDDEV vous accompagne dans vos démarches pour la mise en place du compostage partagé dans votre copropriété ou votre entreprise.

Composteur à partir de **10€**

Bioseau **3€**



Composteur partagé



Composteur individuel

Eviter :



Les déchets de viande et de poisson



Les restes de repas gras

Interdits :



La litière pour animaux



Les sacs plastique

